

NOUVEAU-NÉS ABANDONNÉS

On estime, à peu près, que 20 000 enfants sont abandonnés par an à Paris au XVIII^e siècle. La misère en est le plus souvent la cause. Les 48 commissaires de police parisiens tiennent le registre de ces enfants et en dressent le procès-verbal, avant qu'ils ne soient conduits à l'Hôpital des Enfants Trouvés qui les prend en charge.

Ce qui frappe, dans les multiples registres, c'est le soin avec lequel les inscriptions sont établies : détails sur l'âge de l'enfant que l'on tente de deviner, son nom parfois, ses vêtements, et d'éventuels signes permettant de peut-être l'identifier.

La plupart du temps, ce sont les sages-femmes qui amènent les enfants ; parfois, avant d'aller chez le commissaire, elles vont à l'église la plus proche de leur officine où la mère a accouché dans le secret, pour que l'enfant soit ondoyé ou baptisé. Gage qu'en cas de mortalité, le nouveau-né sera accueilli aux cieux, sans que son âme erre au hasard sans paix, ni salut, comme l'enseigne la foi chrétienne. Mais il est aussi des enfants « exposés », c'est-à-dire abandonnés dans l'espace public, sous des porches, des parvis d'église ou des allées d'artisan, dans ces lieux de passage où ils pourront être aperçus ou entendus. Il semble qu'il y ait davantage de petites filles abandonnées que de

petits garçons, en tout cas dans le registre, remarquablement bien tenu, du commissaire Thiérion¹.

Les registres, en fait, contiennent bien des surprises : glissés dans les langes, quelques menus objets, médailles, morceaux de tissu ou boucles d'oreilles pour les petites filles, certificats de baptême mais aussi petits billets écrits par les parents. S'y révèlent leur désir que l'enfant soit bien soigné à l'hôpital, ou la promesse de venir un jour le retirer, lorsque leur sort ne sera plus de misère. Ils ne pouvaient alors savoir que l'hôpital des Enfants Trouvés était un effrayant mouvoir, faute de soins appropriés. Même s'il eut parfois la visite de la reine.

Le chemin de ces parents était d'infortune ; en écrivant ces billets, l'espoir restait intact. Lire aujourd'hui ces mots d'espérance, retrouver médailles et petits bijoux, c'est aussi, l'émotion aidant, se rendre compte que numérisation et photographies ne remplaceront jamais ce contact direct avec autrefois. Le toucher peut devenir l'outil de l'historien.

1. Archives nationales, Y 10 943, Registre pour service à Monsieur le commissaire Thiérion à inscrire les enfants qui seront envoyés de son ordre à l'Hôpital des Enfants Trouvés de cette ville de Paris, commencé le 14 juillet 1755.

Billets retrouvés sur enfants abandonnés

15 décembre 1759, 7 heures du soir

filles nouvelle née trouvée dans l'allée d'un miroitier déclarée par une ouvrière en robe place Saint-Sulpice. Sur elle, dans ses langes se trouve un billet : « Cette fille est née aujourd'hui 15 décembre, elle n'est point baptisée. On désire que Messieurs les administrateurs la fasse nommer Antoinette Denise la Chaudière. Comme on a dessein de retirer un jour cet enfant on la recommande aux soins de la maison¹. »

4 octobre 1760, 11 heures de matinée

filles nouvelle née rue Sainte-Anne amenée par une sage-femme, accompagnée d'un billet : « Je prêtre de l'église Saint-Jacques a baptisé Catherine fille d'un marchand bourgeois de Paris » [de l'autre côté du billet est écrit] par la misère du temps l'on est obligé de placer cet enfant mais on le retirera le plutôt qu'il sera possible on la recommande aux bontés de ces dames².

8 juin 1761, 6 heures du soir

Une fille nouvelle née est amenée par une sage-femme, sur l'enfant se trouve un certificat de baptême, et la notation « père inconnu ».

1. Tous les billets notés ici proviennent du registre du commissaire Thiérion (quartier Saint-Eustache). Archives nationales, Y 10 943.

2. « Ces dames » sont les religieuses de l'hôpital des Enfants Trouvés.

Sur elle se trouve une petite médaille d'argent représentant d'un côté Jésus-Christ couronné d'épines avec les mots *Salvator Mundi* et de l'autre côté la Sainte vierge avec ses mots *Refugium peccatorum ora*, médaille à laquelle est attaché un ruban de soie appelé faveur, de couleur bleue.

On trouve aussi une enveloppe cachetée en cire d'Espagne rouge sur laquelle sont inscrits ces mots : « à Madame la supérieure des Enfants Trouvés à Paris. »

6 mai 1762

Un garçon de 13 mois abandonné de la paroisse de Châlons-sur-Marne, baptisé, nommé Joseph par Hilaire Bret, donné à l'abbaye d'Argenson par Godard vigneron une carte est trouvée dans ses langes où il est noté : on désire retirer l'enfant, l'on prie de le baptiser et de lui conserver cette médaille qui représente un Saint Suaire et une Annonciade.

24 octobre 1767

... a été amené un garçon nouveau-né abandonné dans la grange rue de Saint-Germain-en-Laye déclaré par Geneviève Tanot femme de gagne-deniers

avons remarqué que cet enfant a le visage difforme lui manquant vers le milieu une partie de la lèvre et ayant au-dessus du nez comme une langue de lapin³.

un billet a été trouvé dans ses langes : cet enfant est baptisé et se nomme Jean-Pierre.

3. On peut supposer qu'il s'agit là de ce que nous appelons un « bec-de-lièvre ».

1^{er} janvier 1765

un garçon nouveau-né amené par une maîtresse sage-femme, avons trouvé un billet dans ses langes :

« Messieurs les supérieurs je vous prie d'avoir soin par pitié de cet innocent attendu que ses père et mère sont actuellement dans l'indigence et lorsqu'ils se verront au mieux, ils ne manqueront point de le retirer, ils ne cessent de prier pour lui et pour les personnes qui voudront bien avoir cette bonté. On désirerait que l'enfant s'appelle Mathieu. »

6 août 1765, 6 heures du soir

... Nous a été amenée une fille paraissant nouvelle née abandonnée rue Saint-Honoré déclarée par une sage-femme. Sur elle un billet :

« Je certifie que Louise Anne Félicité fille de père inconnu et d'une blanchisseuse sur bateaux a été baptisée ce jour 6 août, signé prêtre de la paroisse Saint Roch. »

et en dessous l'enfant a une pièce d'argent en équerre marquée d'un B dont l'on garde la pareille, puis s'est trouvé dans les langes une espèce de petit sachet de satin cramoisy paraissant refermer au tact la pièce d'argent ci-dessous annoncée pendant à un ruban de soie bleue.

5 mai 1756, 8 heures du soir

Une fille nouvelle née exposée rue Beaurepaire par Dame Mathon sage-femme, avec un billet dans ses langes où il est écrit : Élisabeth fille d'Antoine David et de Marie-Françoise Bacquet baptisée à Saint-Sauveur le même jour, auquel billet est attaché un bout de ruban de soie fond rose à fleurs vertes et une rose blanche dans le milieu.

Vies oubliées

12 juin 1756, 3 heures de relevée

un garçon apporté par une sage-femme rue des boucheries, dans les langes duquel ne s'est trouvé qu'un petit morceau de gros détour rayé et de couleurs changeantes, sans aucun billet, mais a été déclaré non baptisé.

25 mars 1757, 2 heures de relevée

un garçon nouveau-né trouvé aujourd'hui rue Saint-Honoré sur le banc de l'hôtel de Noailles ainsi qu'il a été déclaré par la sage-femme. Dans ses langes se trouvent deux billets : un certificat du prêtre de Saint-Roch disant l'avoir baptisé le 20 mars et un billet où est écrit : on supplie très humblement les dames des enfants trouvés de faire avoir toutes les attentions d'un enfant né de parents très sains, on le retirera et on donnera une récompense, on prie de trouver une bonne nourrice pour le lait et que l'enfant ne soit pas estropié.

Mardi 6 décembre 1757, 7 heures de relevée

un garçon nouveau-né trouvé abandonné dans l'un des paniers du magasin du bureau des voitures de Saint-Germain-en-Laye sis à Paris rue Saint-Honoré, déclarée par Marie Samson femme de Fortin facteur gagne-deniers au dit bureau. Ne s'est point trouvé de billet.

10 juillet 1758, 9 heures du soir

avons trouvé deux enfants nouveau-nés un garçon et une fille rue d'Argenteuil, et cela il y a un instant déclaré par la femme du

Vies oubliées

savetier, au col de chacun desquels enfant est un cordon de fil blanc duquel est attaché et noué le quart environ d'une pièce de 12 sols dont l'empreinte paraît et une carte coupée en triangle à celle du garçon où sont écrits ces mots : on prie de leur laisser leurs marques et à celle de la fille, l'on compte de retirer les deux enfants, on prie de leur laisser la marque au col.

6 mai 1762

A été trouvée une fille de quatre mois abandonnée dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, baptisée par ses parrain et marraine, déclarée par Louis Godard vigneron du village de Moulins et s'est trouvée dans le panier où était l'enfant une carte sur laquelle était écrit : « On retire l'enfant dans quelques années pourquoi on a mis la devise qui suit pour qu'il soit reconnu quand on le recouvrera : absentiae memorem spes raditus suat. »

12 février 1776

Un garçon envoyé à la couche sans baptême, père inconnu. Sur lui un écrit avec ces mots : l'enfant est un garçon, la boucle d'oreille en or est pareille à celle qui est à l'oreille de l'enfant et qui est jointe au présent, est pour rester à la personne qui le portera aux Enfants Trouvés, laquelle est priée de s'en charger ainsi que du petit poinçon d'acier avec lequel les deux boucles sont marquées, et nous est apparu dans les papiers une boucle d'oreille d'or à bouton marqué au-dessus d'un point rond et d'un poinçon.

État des enfants trouvés arrivés des provinces à l'hôpital des Enfants Trouvés (1783-1788)

Les hôpitaux de province sont submergés par l'arrivée d'enfants nouveau-nés, aussi est-il décidé en 1779, sur ordre de la lieutenance de police, de les transférer à Paris à l'hôpital des Enfants Trouvés. Une organisation s'instaure. Les voyages et transferts se font par coche d'eau où des meneurs conduisent les enfants tandis qu'une nourrice s'occupe de leur procurer quelque lait de chèvre, parfois même du vin...

C'est sans compter sur l'apparition de trafics se formant dans les provinces : en effet des meneurs n'ayant aucune autorisation pour cette tâche, s'emparent d'enfants moyennant argent, promettant de les mener à bon port à Paris. On devine à quel point cette situation est mortifère, et bien des voituriers sur les routes ou des meneurs sur l'eau sont arrêtés. Mais ce trafic ne peut guère s'interrompre, tant les hôpitaux de province sont embouteillés.

Il est même des meneurs autorisés qui ne veulent plus conduire les enfants jusqu'à Paris, car les voir mourir pendant le trajet les accable.

Paris le 24 novembre 1780

Le 16 du mois, Jean Roussin d'Autun, conduisant des enfants à Paris et n'osant plus le faire, vint à l'hôpital de Dijon. L'économe a refusé

de les recevoir en disant qu'il ne pouvait recevoir les étrangers¹. Sur les vives instances de Roussin on a admis ces malheureux enfants fatigués et exténués par un voyage de 20 lieues et qui n'avaient reçu d'autre nourriture qu'un peu de vin sucré, dont deux étaient mourants et cest par pure commisération que l'administration les a pris.²

Le temps passe : les nouvelles des enfants transportés puis repoussés vont faire prendre conscience qu'il faut supprimer l'ordre de 1779.
Voici les raisons qui en sont données :

2 juin 1789

Un soin plus important est de s'occuper du sort de ceux – les voituriers – qui vont se trouver dans un cas difficile par la défense de les transporter à Paris et par le défaut d'asile où ils vont être reçus. Vous comprenez Monsieur à quelle affreuse extrémité se verront réduites les mères de ces infortunés lorsqu'elles n'auront plus aucun moyen de s'en débarrasser de quelque manière honnête et sans crime, dans cette circonstance on doit craindre les funestes effets de leur désespoir, c'est pour les prévenir que je crois devoir vous proposer de m'autoriser à traiter avec l'hôtel d'Autun ou celui de Macon pour qu'il se charge de l'entretien des enfants trouvés aux frais du Roi.

La dérogation aura bien lieu ; elle évitera bien des abus et même des débordements, ou encore des infanticides.

1. Des « étrangers », un « long voyage », des refus d'accueil : tout cela pour des enfants nouveau-nés. On est en 1780 ; en 2018, l'Aquarius transportant 269 personnes se voyait refuser un lieu d'amarrage.

2. Archives nationales, F¹⁵ 2459.

Layette

Couverture de laine blanche

2 langes d'étoffe

2 langes piqués

6 couches

4 béguins¹

4 tours de col

4 chemises en orastière

brassière d'étoffe blanche

4 cornettes

1 bonnet de laine

robe de chambre de droguet brun²

Voici ce qui compose le linge et les vêtements d'un enfant nouveau-né à l'hôpital des Enfants Trouvés.

1. Béguin : bonnet de très petit enfant (provient du nom de la coiffe portée par les béguines (1328)).

2. Archives nationales, F¹⁵ 2 470.

Nourrices

Sur mille enfants nouveau-nés livrés à des nourrices mercenaires à peine il en revient 250 au lieu de leur naissance, de ces 250, moitié périt par suite d'infirmités, chacun a coûté sept à huit livres par mois¹.

Que dire de l'habillement ?

Il n'est pas dans la nature qu'un enfant nouveau-né soit enveloppé de béguins, langes ou maillots toujours mouillés, mal blanchis qui finissent par infecter. Les sécrétions acides des enfants infectent l'air, les animaux lèchent les enfants. De plus, combien y a-t-il de nourrices qui, avec les apparences les meilleures, sont travaillées du virus vénérien. Ces sortes de gens usent de supercheries inimaginables. En vérité, on peut dire qu'une mère qui confie son enfant, ce qu'elle a de plus cher, a surtout le regret et la douleur de voir son enfant victime de supercheries et du peu d'amour de la nourrice. S'il ne meurt pas, il reste languissant toute sa vie.

Ce sont les pauvres enfants trouvés auxquels nous devons une main secourable. Cela remue les entrailles de commisération.

Dans cet « État des enfants trouvés » demandé par le lieutenant général de police Lenoir, se lit, malgré une facture relativement officielle, l'immense désarroi devant lequel se trouvent celles et ceux qui, au jour le jour,

1. Archives nationales, XX 2470, État des enfants trouvés apportés à l'hôpital des Enfants Trouvés de Paris (1773-1777) et leur mortalité.

s'occupent des enfants à l'hôpital. Un désarroi qui oblige au devoir, et force la lieutenance générale de police à prendre des dispositions.

Morizot et sa femme réclament leur enfant mis aux Enfants Trouvés

informations sur la conduite et les mœurs de Morizot et de sa femme dont l'enfant a été trouvé dans Notre Dame et mis aux Enfants Trouvés et dont ils sollicitent de vous la remise.

Ce sont de très honnêtes gens qui quoique pauvres ont le plus grand soin de leurs enfants et jouissent de la meilleure réputation.¹

On ne sait l'état de l'enfant demandé par ses parents ; on peut seulement remarquer ce doute indélébile dans tout esprit de ce temps : « Quoique pauvres, ils ont le plus grand soin de leurs enfants. »

Plus loin, dans les dossiers, je trouve un récit étonnant : des parents ayant laissé leur fille nouvelle née à l'hôpital des Enfants Trouvés, viennent la chercher. Ils l'avaient abandonnée huit ans plus tôt et ne l'avaient pas revue. Les responsables de l'hôpital ne savent pas quelle petite fille de huit ans est celle des parents demandeurs. Sur leur procès-verbal, rien n'avait été indiqué. Aussi ont-ils l'idée d'amener la dizaine de petites filles dont ils s'occupent et de demander aux parents s'ils en reconnaissent une comme étant la leur. Après un certain temps, les parents en désignent une, persuadés que c'est bien elle, leur petite, abandonnée huit ans auparavant.

1. Archives. Préfecture de police de Paris, AB 405, quartier Saint-Denis, rapports sur placet 23 juillet 1779-17 avril 1785.